

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10/11/2023	L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, M. Christian LAN, M. Michel LEBOUÇ, Mme Madeleine BARBELETTE Mme Sylvie COUPÉ, M. Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, M. Nicolas MARTINAIS
Date d'affichage : 10/11/2023	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 10	
Votants : 13	

Absents excusés :

M. Patrick DEMARQUET
M. Boris BOYAVAL donne pouvoir à M. Christian LAN
M. Anthony PRUNIER donne pouvoir à M. Michel LEBOUÇ
M. Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH

N°108/2023

**PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE FOUGERES
AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire propose de débattre du rapport annuel de Fougères Agglomération.

Tout d'abord, il est constaté que les remarques faites sur le rapport de 2020 et 2021 n'ont pas fait l'objet de réponses de Fougères Agglomération.

Lors des échanges, plusieurs observations sont notées :

- Les élus se réinterrogent sur la répartition des recettes générées par les ZAE financées par Fougères Agglomération et redemandent que celles-ci reviennent à Fougères Agglomération
- Les élus s'inquiètent de voir une concentration des activités économiques et demandent une répartition sur l'ensemble du territoire notamment sur Beaucé et Laignelet.
- Les élus constatent peu de ventes de terrains constructibles pour les activités exogènes. Il est constaté une délocalisation d'entreprises déjà installées sur le territoire vers de grandes zones
- Concernant les mobilités, il est souligné la nécessité de prévoir des arrêts de bus à proximité des zones d'activités économiques
- Il est demandé de valoriser les aires de covoiturage par des aménagements et une signalétique adaptée
- Pour le site de Chênedet, les élus regrettent le manque de volonté malgré un potentiel d'envergure pour le territoire
- Concernant le PLH, la densité par ha n'est pas en proportion avec les communes. Il est constaté un problème d'équité. De plus, un manque de soutien financier ne permet pas de réaliser les opérations affichées au PLU.
- Concernant le tourisme, il est constaté un abandon des sentiers de randonnée et de VTT

- Concernant l'enfance, le traitement est inégalitaire pour les familles. Une partie du territoire bénéficie de mesures favorables, le reste doit être financé par ses propres moyens financiers les opérations liées à l'enfance et à la jeunesse.
- Dans le domaine du soutien aux communes, il est inégal car des communes obtiennent une revitalisation par l'économie avec l'aide de l'intercommunalité (exemple : Fougères avec le FIL)
- Dans le domaine du culturel, il est constaté un manque de diversité sur les propositions. Les communes doivent mettre en œuvre des actions pour dynamiser le territoire. De plus, l'espace «Aumallerie » est sous utilisé.

Il est urgent de retrouver une répartition équitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** ce rapport et demande de tenir compte des observations ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le